

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12
Date de convocation : 25 septembre 2015*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 5 octobre 2015
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire

- Mmes et MM. Jean-Pierre LONDOT, Jean-Luc POIREL, Sylvie FIRMERY, Christine BLANCK, Adrien DIEBOLT, Anne DOUADIC-LATUNER, Fabienne BOULET, Caroline VANDEPUTTE, conseillers municipaux

Avaient donné procuration :

- M. Pierre GANIER à M. HUBER ; M. Eric HERTZOG à M. SCHAEFFER
- Mme Marie-Hélène ARIOUA à M. LONDOT ; Mme Edwige TOMAZ à M. POIREL
- Mme Florence STEIN à Mme KAEUFLING

Absents excusés :

- MM. Jean-Marie WEISGERBER et Etienne GIRARDOT
-

N° 2015/053 :

Attributions de subventions

Le conseil municipal,

Sur proposition de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 procurations)

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessous :
 1. A l'Association des Parents d'Elèves de Hersbach pour l'organisation d'un spectacle à l'occasion du marché de Noël des 27 et 28 novembre 2015 : 600 euros ;
 2. A l'Amicale de Tir Saint Hubert de Wisches pour l'acquisition d'un rétroprojecteur nécessaire aux activités de l'association : 594 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, article 6574.

N° 2015/054 :

Convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH

Le maire propose à l'assemblée de reconduire la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH pour les activités périscolaires et les animations « Jeunes » durant l'année scolaire 2015/2016, et ce conformément aux dispositions du PEDT élaboré et approuvé en juillet 2014.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 procurations)

- Approuve la reconduction de la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH et ses annexes financières ;
- Autorise le maire à signer tout acte à intervenir

N° 2015/055 :

Cours d'Anglais année scolaire 2015/2016

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 procurations)

- Approuve la reconduction des cours d'Anglais dispensés par Mme Varvara CRENNER aux élèves de la commune allant du CE1 au CE2 les jeudis et vendredis, au tarif de 35 euros/heure.

N° 2015/056 :

Création de postes

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Considérant la réussite à un examen professionnel par deux agents du service administratif de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 procurations)

- Décide de créer deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015 ;
- Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

N° 2015/057 :

Remplacement du personnel communal

Le conseil municipal,

Considérant qu'il arrive d'avoir à remplacer du personnel de trouvant en congés de maladie ou accident du travail, et en vue d'assurer la continuité du service public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 procurations)

- Autorise le maire à engager du personnel de remplacement, non titulaire, pour la durée des congés maladie, longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie et accidents du travail.

N° 2015/058 :

Suppression du budget annexe BOWLING

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un budget annexe a été créé en 2001 alors que les travaux du bowling étaient en cours, d'une part pour une meilleure lisibilité des comptes et d'autre part parce qu'il allait être exploité en délégation de service public.

Le contrat de délégation de service public est arrivé à échéance début de l'année 2011 et n'a pas été reconduit car aucune candidature n'est parvenue en mairie suite à l'avis d'appel public. Le recours à la DSP a été définitivement abandonné.

S'en est suivie une gestion du bâtiment et une exploitation en régie directe par la commune, laquelle s'est vite avérée trop contraignante et trop onéreuse à supporter pour le budget M4 créé à cet effet, puis supprimé.

Depuis 2013, ce bâtiment et ses équipements sont loués à une société par bail commercial tout comme un autre local commercial et tout comme les autres biens de la commune loués à des particuliers par bail d'habitation.

Par ailleurs, ce budget n'est plus en mesure de supporter de lourdes dépenses d'entretien ou de grosses réparations des équipements sans subvention du budget principal.

Il est donc proposé au conseil municipal de supprimer ce budget annexe à caractère administratif et d'intégrer ce bâtiment et ses équipements dans l'actif du budget principal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 procurations)

- Décide de la suppression du budget annexe Bowling à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Autorise le maire à signer tous actes et opérations comptables à intervenir.

N° 2015/059 :

Rapports annuels 2014

Le maire informe le conseil municipal que les sociétés :

- GROUPE ES
- VEOLIA

ainsi que le SELECTOM, ont déposé leurs rapports annuels d'activités pour l'année 2014 et qu'ils sont à la disposition du public en mairie.

Pour extrait conforme
Wisches, le 9 octobre 2015
Le maire,
Alain FERRY